

- Assurer le reporting à sa hiérarchie.
- Participer à l'exploitation des équipements audiovisuels ;
- Participer à la conduite des véhicules équipés techniquement mis à la disposition.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien de maintenance doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Niveau maîtrise en :
 - Electronique générale / Réseaux et/ou Télécommunications ;
 - Signaux vidéo et audio, analogiques, numériques, compressés et non compressés ;
 - Traitement de signal ;
 - Utilisation des appareils de mesure spécifiques ;
 - Informatique industrielle : réseaux haut débit, serveurs de médias, logiciels de production et d'automatisation ;
 - « Workflow » de la production, de la post-production et de la diffusion ;
 - Lecture et compréhension des schémas fonctionnels des installations et des notices des matériels ;
 - Expression des concepts techniques par des schémas ;
- Niveau pratique en :
 - Informatique générale (DAO : Dessin Assisté par Ordinateur) et bureautique ;
 - Anglais technique.

❖ Comportementales :

- Disponibilité ;
- Esprit d'analyse ;
- Esprit d'équipe ;
- Esprit de synthèse ;
- Communication ;
- Ouverture d'esprit sur les nouvelles technologies.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test Ecrit suivi d'un test oral ;
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de **10/20** seront convoqués pour le test oral ;
- La note finale est calculée selon la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test Ecrit} * 0.4 + \text{Note du test oral} * 0.6$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	BAREME	LANGUE	DUREE DE TEST
TEST ECRIT	Questions techniques	Note / 20	Français	2 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note / 20	Arabe ou Français	20 MIN

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Une (1) copie certifiée conforme des attestations d'expérience, le cas échéant.

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le ~~..... 27 MARS 2024~~.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.


Faïçal LARAÏCHI
 Président Directeur Général
 Société Nationale de
 Radiodiffusion et de Télévision

17 MARS 2024